

# Barème des honoraires\*

déterminés selon des taux dégressifs et  
comportant des tranches cumulatives

*pour une vente sur-mesure*

Tranche du prix de vente	Taux d'honoraires TTC par tranche**
Jusqu'à 99 999 €	8,00%
De 100 000 à 199 999 €	5,50%
De 200 000 à 299 999 €	5,00%
De 300 000 à 399 999 €	4,50%
De 400 000 à 499 999 €	4,25%
De 500 000 à 799 999 €	4,00%
A partir de 800 000 €	3,50%

\*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.  
Barème en vigueur au 2.01.2017.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €).

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

\*\*TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

*Exemple : pour un prix de vente 150.000 euros, le montant des honoraires TTC = (8% x 99.999)+ (5,5% x 50.001)= 10.750 euros*